

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

-----oOo-----

DELIBERATION N° 10
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 27 Mai 2021

ETAIENT PRESENTS

M. BANINO, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, MM. BLANC, BOUAD, Mme BRESCHIT, M. BURGOA, Mmes CHAULET, CORBIERE, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mme FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, M. RIBOT, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, TIBERINO, VALADIER, VALY.

PROCURATION(S)

Madame BORIES pour Monsieur BANINO, Madame DHERBECOURT pour Monsieur VALADIER, Monsieur GRAS pour Monsieur TIBERINO, Monsieur ROSSO pour Monsieur BURGOA, Monsieur VALETTE pour Madame GIANNACCINI.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2021 -
BUDGET PRINCIPAL**

N° 10



SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

VU le rapport n° 110 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU en particulier les articles L. 3312-6, R. 3312-9 et R. 3312-10 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les règles de reprise des résultats de l'exercice précédent,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR LBLB0300011A du 21 octobre 2003,

VU la délibération n° 8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n°01 du Conseil départemental en date du 11 janvier 2021, adoptant le Budget Primitif 2021 du Département qui s'élève, tout mouvement confondu, en fonctionnement à 896 167 179,77 euros et en investissement à 260 351 807,24 euros soit un budget total de 1 156 518 987,01 euros,

VU la délibération n°06 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021 adoptant, pour le budget principal, le Compte Administratif de l'exercice 2020, avec en particulier les restes à réaliser,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 25 mai 2021,

VU les pièces du dossier,

Considérant que le Compte Administratif 2020 du budget principal présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2020 et constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser,

Considérant que les résultats pour l'année 2020 hors reports, sont les suivants :
- en investissement : un solde d'exécution de -1 251 455,44 €
- en fonctionnement : un résultat excédentaire de 111 235 777,53 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement 2020 à reprendre en 2021 est de 111 235 777,53 €,

Considérant que les restes à réaliser 2020 d'investissement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- en dépenses : 6 561 652,81 €
- en recettes : 3 494 530,92 €

Considérant que le besoin de financement 2020 de la section d'investissement est de 4 318 577,33 €

Considérant que les restes à réaliser 2020 de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- en dépenses : 71 152,01 €
- en recettes : 0 €

Considérant que la Décision modificative n°1 soumise au vote ce jour atteint les mêmes objectifs que ceux pris en compte lors de l'adoption du Budget Primitif 2021 à savoir :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse et efficiente des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers ;
- le maintien d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire,

A LA MAJORITE,

Madame BORIES est présente lors de l'examen de ce dossier.

Opposition du groupe Rassemblement National.

Abstention des groupes Le Bon Sens Républicain, UDI et Indépendants.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est affecté le résultat 2020 de fonctionnement d'un montant de 111 235 777,53 € selon la modalité suivante :

- Affecter en section d'investissement la somme de 50 000 000,00 € afin, d'une part, de couvrir le besoin de financement dégagé par cette section à fin 2020 (dont 1 251 455,44 € de déficit d'investissement et 3 067 121,89 € en solde de report en investissement), et, d'autre part, d'affecter de manière complémentaire 45 681 422,67 € ;
- Reporter en section de fonctionnement la part non affectée en investissement pour un montant de 61 235 777,53 € (ce qui permet de disposer pour la section d'investissement d'un autofinancement complémentaire d'un montant de 16 931 152,77 €).

Les principales écritures d'équilibre comptable sont donc les suivantes :

- Chapitre D_001 : Déficit d'investissement reporté : 1 251 455,44 €
- Chapitre R_002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en investissement : 61 235 777,53€
- Chapitre R_10 - article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 50 000 000,00 €
- Chapitre R_16 : Emprunts et dettes assimilées : - 48 995 245,48 €
- Chapitre D_023 : Virement à la section d'investissement : 16 931 152,77 €
- Chapitre R_021 : Virement de la section de fonctionnement : 16 931 152,77 €

ARTICLE 2 :

Est adoptée la **Décision modificative n°1 – 2021 du Budget principal**, valant également Budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de l'exercice 2020, présentée par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

Avec opérations d'ordre et hors reports	DM1 2021			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F_002_Résultat section de fonctionnement		61 235 777,53		
F_011_Charges à caractère général	1 544 978,59			
F_012_Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000,00			
F_017_RSA	12 000 000,00			
F_022_Dépenses imprévues	20 500 000,00			
F_023_Virement à la section d'investissement	16 931 152,77			
F_65_Autres charges de gestion courante	8 429 494,16			
F_67_Charges exceptionnelles	2 040 000,00			
F_68_Dotations aux provisions	2 500 000,00			
F_70_Produits des services, du domaines et ventes diverses		2 281 000,00		
F_74_Dotations, subventions et participations		1 500 000,00		
I_001_Résultat section d'investissement			1 251 455,44	
I_018_RSA				
I_20_Immobilisations incorporelles (sauf 204)			664 000,00	
I_204_Subventions d'équipement versées			-3 670,04	
I_21_Immobilisations corporelles			838 000,00	
I_23_Immobilisations en cours			6 888 000,00	
I_10_Dotations, fonds divers et réserves			10 000,00	50 000 000,00
I_13_Subventions d'investissement				
I_16_Emprunts et dettes assimilées				-48 995 245,48
I_26_Participations et créances rattachées à des participations			21 000,00	
I_27_Autres immobilisations financières			200 000,00	
I_021_Virement de la section de fonctionnement				16 931 152,77
I_020_Dépenses imprévues			5 000 000,00	
Somme :	64 945 625,52	65 016 777,53	14 868 785,40	17 935 907,29

Pour information, la Décision modificative n° 1 – 2020 est également présentée, sans vote, par fonction.

	DM1 2021			
	Fonctionnement		Investissement	
Avec opérations d'ordre et hors reports	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 Opérations non ventilables	41 936 152,77	61 235 777,53	6 482 455,44	17 935 907,29
0201 Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	300 000,00	381 000,00		
0202 Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	52 914,00		1 184 500,00	
021 Assemblée locale				
023 Information, communication, publicité	48 000,00			
041 Subvention globale		1 500 000,00		
12 Incendie et secours	5 020 000,00			
18 Autres interventions de protection des personnes et des biens	3 500,00			
20 Services communs	5 000,00			
221 Collèges	132 600,00		1 774 500,00	
311 Activités artistiques et action culturelle				
313 Bibliothèques et médiathèques				
314 Musées			20 000,00	
315 Services d'archives				
32 Sports	-48 000,00			
41 PMI et planification familiale				
42 Prévention et éducation pour la santé	2 000,00			
50 Services communs	50 000,00		100 000,00	
51 Famille et enfance	700 000,00			
52 Personnes handicapées	1 050 000,00	1 900 000,00		
532 Autres actions de prévention	-80 000,00			
538 Autres	2 130 000,00			
564 Insertion professionnelle	0,00			
567 Allocations RSA	12 000 000,00			
58 Autres interventions sociales	63 000,00		220 000,00	
61 Eaux et assainissement	-21 255,84		98 969,00	
621 Réseau routier départemental	1 000 000,00		5 000 000,00	
64 Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	40 000,00		-249 113,20	
70 Services communs	23 146,56			
71 Aménagement et développement urbain	50 000,00			
731 Actions en matière de traitement des déchets			-3 923,84	
738 Autres actions en faveur du milieu naturel	-71 431,97		241 398,00	
91 Structures d'animation et de développement économique	40 000,00			
921 Laboratoire départemental	20 000,00			
928 Autres				
94 Développement touristique	500 000,00			
96 Plan de relance (crise sanitaire)				
Somme :	64 945 625,52	65 016 777,53	14 868 785,40	17 935 907,29

En tenant compte des reports et de la reprise des résultats 2020, les crédits 2021 votés à cette séance budgétaire sont, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes de 86 447 215, 74 € :

Fonctionnement

	DM1 2021			DM1 2021		
	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre						
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	27 514 472,75	71 152,01	27 585 624,76	3 781 000,00		3 781 000,00
022 - Dépense imprévues	20 500 000,00		20 500 000,00			
002 - Résultat de Fonctionnement N-1 reporté				61 235 777,53		61 235 777,53
023 - Virement à la section d'investissement	16 931 152,77		16 931 152,77			
Somme :	64 945 625,52	71 152,01	65 016 777,53	65 016 777,53	0,00	65 016 777,53

Investissement

	DM1 2021			DM1 2021		
	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre						
Opérations patrimoniales						
Opérations réelles Dette				-48 995 245,48		-48 995 245,48
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	8 617 329,96	6 561 652,81	15 178 982,77		3 494 530,92	3 494 530,92
020 - Dépense imprévues	5 000 000,00		5 000 000,00			
1068 - Résultat (Excédent de fonctionnement capitalisé)	1 251 455,44		1 251 455,44	50 000 000,00		50 000 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement				16 931 152,77		16 931 152,77
Somme :	14 868 785,40	6 561 652,81	21 430 438,21	17 935 907,29	3 494 530,92	21 430 438,21

Le document annexé à la présente délibération détaille, par Commission, les décisions budgétaires des différentes Directions, auxquelles sont joints les tableaux financiers afférents (tableaux par prestation, comprenant la répartition par imputation, ainsi que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement).

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION

Pour le Président et par délégation,


Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

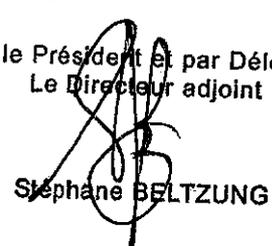
Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :

- L'affichage le : 7 JUIN 2021

- La transmission au représentant de l'Etat le : 7 JUIN 2021

Pour le Président et par Délégation
Le Directeur adjoint


Stéphane BELTZUNG



Annexe 1

Propositions budgétaires par Commission

Décision modificative n°1 2021 – Budget principal

SOMMAIRE

<u>COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</u>	- 11 -
<u>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</u>	- 12 -
<u>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</u>	- 14 -
<u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	18
<u>DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION</u>	20
<u>DIRECTION DE LA LOGISTIQUE pour la gestion des bâtiments et la logistique</u>	22
<u>COMMISSION INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS</u>	27
<u>DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES</u>	28
<u>COMMISSION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES</u>	35
<u>DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES</u>	36
<u>DIRECTION DE L'ANIMATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – Volet santé -</u>	39
<u>COMMISSION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE</u>	41
<u>DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES - Volet action sociale</u>	42
<u>DIRECTION APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES</u>	46
<u>COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u>	48
<u>DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT</u>	49
<u>DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL</u>	53
<u>COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE, EMPLOI ET INSERTION</u>	69
<u>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES</u>	70
<u>DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE ET FONDS EUROPEENS</u>	72
<u>DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES</u>	74
<u>DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – Volet insertion</u>	76

<u>COMMISSION COLLEGES, ACTION EDUCATIVE, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS.....</u>	<u>80</u>
<u>DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT</u>	81
<u>DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE</u>	86
<u>DIRECTION DE LA LOGISTIQUE pour la gestion et le patrimoine des colléges</u>	89

**COMMISSION FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La Direction de la Communication élabore et met en œuvre les stratégies et moyens de communication

Un partenariat promotionnel avec l'USAM doit être passé pour la saison 2021/2022 avec un volet communication conséquent permettant d'associer l'image du Département à l'image du club.

Pour la réalisation de ce projet, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement **48 000,00 €** de crédits supplémentaires imputés au chapitre 011, fonction 023, nature 6231 - prestation campagnes de communication (service Relations extérieures).

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la direction de la communication

Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Campagnes de communication	011	023	6231			48 000,00
Prestation						48 000,00
Totaux						48 000,00

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Il est décidé de modifier les inscriptions budgétaires 2021 comme suit :

D) Service comptabilité

1) Exécution comptable

En dépenses

Il s'agit des opérations de gestion et des produits financiers qui peuvent arriver en cours d'exercice, tels que certains frais bancaires, des produits financiers ou des intérêts moratoires

+1 960 000,00 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 67, fonction 01, nature 678 afin de pallier à d'éventuelles dépenses relatives à des charges exceptionnelles

+200 000,00 € en dépenses d'investissement au chapitre 67, fonction 01 nature 2748 relatives à l'avance SPL 30 en compte courant d'associés

2) Contribution au SDIS

En dépenses

+ 5 000 000,00 € de dépenses de fonctionnement au chapitre 65, fonction 12, nature 6553 afin de pouvoir valoriser la contribution annuelle départementale de fonctionnement au bénéfice du SDIS

3) Dotation aux amortissements et provisions

En dépenses

+1 000 000,00 € en dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement au chapitre 68, fonction 01, nature 6815

+1 500 000,00 € en dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants au chapitre 68, fonction 01, nature 6817

II) Service budget assistance et trésorerie

1) Analyse financière prospective

En dépenses

+10 000,00 € sont prévus en section d'investissement, au chapitre 10, fonction 01, nature 10222 afin de permettre d'effectuer un remboursement de FCTVA

2) Dépenses imprévues

En dépenses

+5 000 000,00 € en section d'investissement au chapitre 020, fonction 01, nature 020 afin de pallier à d'éventuelles dépenses imprévues en investissement

+20 500 000,00 € en section de fonctionnement au chapitre 22, fonction 01, nature 022 afin de pallier à d'éventuelles dépenses imprévues en fonctionnement

3) Gestion des emprunts

En recettes

-48 995 245,48 € en section d'investissement au chapitre 16, fonction 01, nature 1641 permettant de réduire le recours à l'emprunt pour 2021 tout en assurant l'équilibre de la section d'investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des finances et du contrôle de gestion ainsi que les écritures d'ordre par imputation.

Opérations réelles**Service S0008 DFI - COMPTABILITE**

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Contribution au SDIS	65	12	6553			5 000 000,00	
Prestation						5 000 000,00	
Exécution comptable quotidienne	27	01	2748				200 000,00
	67	01	678			1 960 000,00	
Prestation						1 960 000,00	200 000,00
Suivi des provisions	68	01	6815			1 000 000,00	
	68	01	6817			1 500 000,00	
Prestation						2 500 000,00	
Totaux						9 460 000,00	200 000,00

Service S0009 DFI - BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Analyse financière prospective	10	01	10222					10 000,00	
Prestation								10 000,00	
Dépenses imprévues	001	01	001					1 251 455,44	
	002	01	002				61 235 777,53		
	020	01	020					5 000 000,00	
	022	01	022			20 500 000,00			
	10	01	1068						50 000 000,00
Prestation						20 500 000,00	61 235 777,53	6 251 455,44	50 000 000,00
Gestion des emprunts	16	01	1641						48 995 245,48
Prestation									48 995 245,48
Totaux						20 500 000,00	61 235 777,53	6 261 455,44	1 004 754,52

Opérations d'ordre

➤ Fonctionnement

DGA	DIRECTION	IMPUTATION						Fonctionnement
								Dépenses
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	023	01	023	0	S0009	0	16 931 152,77
	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION						Somme :	16 931 152,77

➤ Investissement

DGA	DIRECTION	IMPUTATION						Investissement
								Recettes
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	021	01	021	0	S0009	0	16 931 152,77
	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION						Somme :	16 931 152,77

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il est décidé de modifier les inscriptions budgétaires 2021 pour la partie relative aux crédits gérés par la direction des ressources humaines comme suit :

1 - S0064 Service Administration Ressources Humaines

L'inscription de crédits supplémentaires en recettes et dépenses de fonctionnement sont nécessaires :

Ajustement en recettes :

Prestation « conventions de mises à disposition de personnel » :

- + 381 000€ - Chapitre 70 – fonction 0201 – nature 70848
- + 1 900 000€ Chapitre 70 – fonction 52 – nature 70848

Ajustement des dépenses

- + 700 00,00 € - Chapitre 012 fonction 51 nature 64121, pour la rémunération des Assistants Familiaux
- +300 000,00 € Chapitre 012 fonction 0201 nature 64131 pour la rémunération des agents

2 - S0190 Service Prévention et Qualité de Vie au Travail

Mouvement de crédits en dépenses :

Afin d'acquérir matériel et logiciels informatiques à destination des personnels RQTH en position de télétravail à domicile, il est décidé sur la prestation : « aménagement de postes RQTH » les mouvements de de crédits suivants :

- En section de fonctionnement

-39 000,00 € Chapitre 011 – fonction 0202 – nature 60632

- En section d'investissement

- +15 000,00 € Chapitre 21 – fonction 0201 – nature 21838
- +10 000,00 € Chapitre 21 – fonction 0201 – nature 21841
- +5 000,00 € Chapitre 21 – fonction 0201 – nature 2188

Il est également décidé sur la prestation Matériel SGMRP Achat et Maintenance l'inscription de **crédits supplémentaires** à hauteur de **9 000,00€** (4500 € sur le chapitre 21 fonction 0202 nature 2157et 4500 sur la fonction 221 nature 2157

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la direction des ressources humaines.

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Conventions de mise à disposition de personnel	70	0201	70848				381 000,00
	70	52	70848				1 900 000,00
Prestation							2 281 000,00
Paye des agents	012	0201	64131			300 000,00	
Prestation						300 000,00	
Paye des Assistants familiaux	012	51	64121			700 000,00	
Prestation						700 000,00	
Totaux						1 000 000,00	2 281 000,00

Service S0190 DRH - SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Aménagement de postes RQTH	011	0202	60632			-39 000,00	
	21	0202	21838				15 000,00
	21	0202	21841				10 000,00
	21	0202	2188				5 000,00
Prestation						-39 000,00	30 000,00
Matériel SGMRP Achat et Maintenance	21	0202	2157				4 500,00
	21	221	2157				4 500,00
Prestation							9 000,00
Totaux						-39 000,00	39 000,00

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Il est décidé de modifier les inscriptions budgétaires 2021 pour la partie relative aux crédits gérés par la direction de l'innovation et des systèmes d'information comme suit :

Dépenses de logiciels :

- Maintenance du logiciel de prise en main à distance : +1 914,00 €
- Hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics : +32 000,00 €
- Solution hébergée de sensibilisation à la cybersécurité « Avant de cliquer » : +28 000,00 €

Dépenses de matériels :

- Achat de disques durs pour optimiser le parc informatique des collègues : +30 000,00 €

Montant total des crédits demandés est de 91 914,00 €, ventilés comme suit :

- + **60 000,00 €** sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6188
- + **1 914,00 €** sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6156
- + **30 000,00 €** sur le chapitre 011, fonction 221, nature 60632, regroupement 12

Il est également décidé **d'inscrire 30 000,00 €** de crédit supplémentaire sur l'imputation 011-0202-6262. Le changement d'opérateur pour la fourniture des liaisons intersites (data et internet) au 1er janvier 2022, nécessite pour le nouvel opérateur Orange, la construction en amont d'un réseau parallèle à celui de l'opérateur actuel SFR afin d'effectuer la bascule progressive des sites sur le nouveau réseau.

Dans un souci de sécurisation et de continuité du service public, le dispositif doit être livré et mise à disposition le 1er décembre 2021 ce qui permettra de tester, de recetter, d'assurer la continuité du service au moment du transfert et de couper au fur et à mesure les liaisons SFR.

Le nouvel opérateur ne peut engager ces travaux qu'avec un engagement juridique ferme qui détermine la nature du service à fournir, la date de mise à disposition du dispositif complet et les sites à basculer connus au moment de la commande, sachant que le périmètre peut être modifié en cours d'année (création, suppression, montée en débit).

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la direction de l'innovation et des systèmes d'information.

Service S0007 DISI - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services télécoms	011	0202	6262			30 000,00
Prestation						30 000,00
Totaux						30 000,00

Service S0015 DISI - SERVICE PRODUCTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Maintenance d'équipements d'infrastructures informatiques	011	0202	6188			28 000,00
Prestation						28 000,00
Totaux						28 000,00

Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Maintenance des postes de travail numériques	011	0202	6156			1 914,00
	011	221	60632			30 000,00
Prestation						31 914,00
Totaux						31 914,00

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Maintenance des applications et des matériels associés	011	0202	6188			32 000,00
Prestation						32 000,00
Totaux						32 000,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE pour la gestion des bâtiments et la logistique

Fin 2020, le Département a répondu à l'appel à projet de l'Etat pour le plan de relance économique à travers la rénovation énergétique des bâtiments. Aussi en 2021, Il souhaite accélérer la mise en œuvre de son programme de rénovation énergétique sur les bâtiments et les collèges départementaux conformément à la stratégie patrimoniale initiée depuis maintenant 4 ans.

Ces propositions s'articulent autour des politiques publiques suivantes :

- 1 – Optimiser le parc immobilier départemental
- 2 – Prendre en compte le développement durable dans la stratégie patrimoniale
- 3 – Maintenir la valeur et la qualité des bâtiments départementaux
- 4 – Assurer la solidarité territoriale par la présence équilibrée des services départementaux

Seuls les axes stratégiques 1, 2, sont concernés à cette séance :

1- OPTIMISER LE PARC IMMOBILIER DEPARTEMENTAL :

1.1 Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement Bâtiments : 100 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Le réajustement du programme des études et des travaux engagés sur les CMS de Quissac, St Hippolyte du Fort et Villeneuve les Avignon nécessite un rephasage et une revalorisation de 3 000 000 € de l'enveloppe AP 2018 BATSOCIAUX. L'enveloppe AP 2018 BATSOCIAUX est ainsi portée à 9 300 000 €.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement sur l'AP 2018 BATSOCIAUX afin de poursuivre les travaux engagés sur les Centres Médicaux Sociaux :

2018 BATSOCIAUX 23-50-231313 :100 000 €

1.2 Véhicules, achats, locations, et entretien : 100 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

L'engagement de nouvelles commandes pour le renouvellement du parc de véhicules du département nécessite un rephasage de l'enveloppe AP 2021 PARC-VAE.

En dépenses d'investissement en AP :

Pour accélérer le renouvellement de la flotte de véhicules usagers de la collectivité en les remplaçant par des véhicules « propres », il est nécessaire d'abonder le budget 2021 de 100 000 €

2021 PARC-VAE 21 0202 2157 : 100 000 €

1.3 Entretien, matériel, garage : 100 000 €**Section d'investissement****En dépenses d'investissement hors AP :**

Afin d'assurer les achats de matériel nécessaires aux activités du nouveau service du garage départemental, il est décidé d'inscrire **100 000 €**.

21-0202-2157 : 100 000 €

2 – PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATEGIE PATRIMONIALE**2.1 Gestion du programme de transition énergétique :950 000 €****Section d'investissement****En Autorisation de programme :**

Afin de pouvoir poursuivre les études et travaux d'amélioration de performance énergétique sur les bâtiments départementaux et aussi d'engager la totalité des projets présentés au titre du plan de relance rénovation énergétique soutenu par l'Etat, il est nécessaire de rephaser et de revaloriser l'AP 2017 TRANSITION ENERGETIQUE de 4 120 000 € pour la seule partie bâtiments. A cette revalorisation doit être rajouter celle liée aux collèges. Au total le montant de cette AP doit être augmenté de 7,5M€

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 950 000 € en crédits de paiement 2021 pour payer des études et travaux des projets prévus pour le plan de relance sur l'AP 2017 TRANSITION ENERGETIQUE :

AP 2017 TRANSITION chapitre 20, fonction 0202, nature 2031 : 150 000 €

AP 2017 TRANSITION chapitre 23, fonction 0202, nature 231351 : 800 000 € (travaux UT Alès-immeuble Groupama- et Mas Boudan à Nîmes)

En conclusion :

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume la Décision Modificativen°1 de la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour la Gestion des Bâtiments :

INVESTISSEMENT	1 250 000,00	0 ,00
FONCTIONNEMENT	0.00	0,00
TOTAL	1 250 000,00	0,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de de la logistique- gestion des bâtiments

Dépenses

2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	3 640 000,00	7 500 000,00	11 140 000,00	3 532 000,00	7 577 040,00
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - CONSTRUCTION RESTRUCTURATION - REHABILITATION - AGENCEMENT BAT SOCIAUX	6 300 000,00	3 000 000,00	9 300 000,00	1 250 000,00	7 977 628,93

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Véhicules achat location et entretien	21	0202	2157	2 021	PARCVL-VAE	100 000,00
Prestation						100 000,00
Totaux						100 000,00

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement Bâtiments	23	50	231313	2 018	BATSOCIAUX	100 000,00
Prestation						100 000,00
Gestion du programme de Transition Energétique	20	0202	2031	2 017	TRANSITION	150 000,00
	23	0202	231351	2 017	TRANSITION	800 000,00
Prestation						950 000,00
Totaux						1 050 000,00

Service S0162 DLOG - SERVICE GARAGE DEPARTEMENTAL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Entretien matériel garage	21	0202	2157			100 000,00
Prestation						100 000,00
Totaux						100 000,00

**COMMISSION INFRASTRUCTURES ET
DEPLACEMENTS**

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

Le Département entend accélérer sa politique de modernisation et d'amélioration du réseau routier afin d'améliorer la qualité du niveau de service proposé aux usagers. Plusieurs grands chantiers sont envisagés sur le territoire gardois dans les mois à venir pour un montant de **5 000 000 €**. Il s'agit : des travaux de réfection d'itinéraire sur la RD50 à Mialet, des travaux préventifs et curatifs d'enrobés, des travaux de réparation d'ouvrages d'art et de sécurisation de falaises, de l'achat de panneaux de signalisation verticale, et de l'acquisition d'un logiciel métier pour la gestion du domaine public.

En section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire **1 000 000 €** pour compenser le retard pris ses dernières années sur l'entretien des plantations des arbres d'alignement, assurer le renouvellement de la signalisation horizontale sur les axes routiers structurants, et maintenir un bon niveau d'entretien sur la signalisation verticale.

Les propositions s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- 1- Aménager, sécuriser et développer les infrastructures : vecteurs de solidarité des territoires**
- 2- Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier**
- 3- Soutenir et assurer la cohésion des territoires par l'aménagement des espaces publics**
- 4- Participer aux grands projets d'infrastructures et développements intermodaux**

Seuls les axes stratégiques 1, 2, et 3 sont concernés à cette séance.

1-AMENAGER SECURISER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES : VECTEURS DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES :

1.1 Participation aux projets structurants routiers :

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés aux AP 2010 DICOM, AP 2012 DICOM, et AP 2015 DICOM sont terminées. Il convient de dévaloriser les enveloppes concernées afin de les clôturer comptablement.

AP 2010 DICOM chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : -196 599,31 €

AP 2010 DICOM chapitre 20, fonction 621, nature 2031 : -22 899,11 €

AP 2012 DICOM chapitre 20, fonction 621, nature 2031 : -48 632,76 €

AP 2012 DICOM chapitre 23, fonction 621, nature 238 : -95 000,00 €

AP 2015 DICOM chapitre 20, fonction 621, nature 2031 : -61 028,36 €

AP 2015 DICOM chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : -581 282,16 €

1.2 Programmation pluriannuelle/annuelle des opérations (pistes cyclables) :

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés aux AP 2009 DIPISTES, AP 2015 DIPISTES, et AP 2017 DIPISTES sont terminées. Il convient de dévaloriser les enveloppes concernées afin de les clôturer comptablement.

L'AP 2009 DIPISTES, chapitre 23, fonction 621, nature23151 : - 335 577,51 €

L'AP 2009 DIPISTES, chapitre 23, fonction 621, nature238 : - 7 798,09 €

L'AP 2015 DIPISTES, chapitre 23, fonction 621, nature23151 : - 4 198 671,37 €

L'AP 2015 DIPISTES, chapitre 23, fonction 621, nature 238 : - 1 000 000,00 €

L'AP 2017 DIPISTES, chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : -285 544,86 €

1.3 Programmation pluriannuelle des opérations (travaux)

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés aux AP 2009 DITRAVNEUF, et AP 2015 DITRAVNEUF sont terminées. Il convient de dévaloriser les enveloppes concernées afin de les clôturer comptablement.

L'AP 2005 DITRAVNEUF, chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : - 2 925 056,30 €

L'AP 2005 DITRAVNEUF, chapitre 23, fonction 621, nature238 : - 17 640,08 €

L'AP 2009 DITRAVNEUF, chapitre 23, fonction 621, nature23151 : - 5 198 726,77 €

L'AP 2009 DITRAVNEUF, chapitre 23, fonction 621, nature238 : - 22 518,58 €

1.4 Aménagement connexes (déplacements de réseaux) :

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés aux AP 2013 DICONNEX, et AP 2014 DICONNEX sont terminées. Il convient de dévaloriser les enveloppes concernées afin de les clôturer comptablement.

L'AP 2013 DICONNEX, chapitre 23, fonction 621, nature 23153 : - 569 079.99 €

L'AP 2014 DICONNEX, chapitre 23, fonction 621, nature 23153 : - 235 536.19 €

1.5 Etudes générales et préliminaires de projets routiers et cyclables (maîtrise d'ouvrage)

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés à l'AP 2012 DIAMONT sont terminées. Il convient de dévaloriser l'enveloppe concernée afin de la clôturer comptablement.

L'AP 2012 DIAMONT, chapitre 20, fonction 621, nature 2031 : - 186 442.93 €

L'AP 2012 DIAMONT, chapitre 23, fonction 621, nature 237 : - 76 166.65 €

2- EXPLOITER ENTRETENIR ET GERER LE PATRIMOINE ROUTIER :

2.1 Pilotage du programme pluriannuel de grosses réparations (travaux de grosses réparations du réseau routier) :4 600 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de pouvoir engager des nouveaux travaux de réparation du réseau routier, il est nécessaire de rephaser l'enveloppe AP 2021 DIGROSSREP.

En dépenses d'investissement en AP :

Afin de réaliser notamment des travaux sur la RD50 à Mialet, des travaux de chaussée en enrobés curatifs et préventifs, de sécuriser des falaises, et de réparer des ouvrages d'art, Il est décidé d'inscrire des crédits de paiement supplémentaires en 2021 **d'un montant de 4 600 000,00 €** sur l'AP. Le montant de L'AP 2021 DIGROSSREP reste inchangé.

AP 2021 DIGROSSREP chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : 4 600 000,00 €

2.2 Acquisition / vente de matériel : 100 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé de rephaser et de revaloriser l'AP 2020 DIMATPARC de 100 000 € pour engager des nouvelles commandes de matériel et d'équipements. L'enveloppe 2020 DIMATPARC est ainsi portée à 4 600 000 €

Plusieurs programmes et opérations de travaux rattachés aux AP 2015 DIMATPARC, et AP 2016 DIMATPARC sont terminées. Il convient de dévaloriser les enveloppes concernées afin de les clôturer comptablement.

L'AP 2015 DIMATPARC, chapitre 21, fonction 621, nature 2157 : - 110 000,00 €

L'AP 2016 DIMATPARC, chapitre 21, fonction 621, nature 2157 : - 46 405,75 €
 L'AP 2016 DIMATPARC, chapitre 23, fonction 621, nature 238 : - 12 762,20 €
 L'AP 2016 DIMATPARC, chapitre 20, fonction 621, nature 2051 : - 10 000,00 €

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement sur l'AP 2020 DIMATPARC afin de financer l'acquisition d'un logiciel notamment dédié à la gestion du domaine public :
AP 2020 DIMATPARC 20-621-2051 : 100 000,00 €

2.3 Travaux et prestations d'exploitation du réseau routier : 1 300 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de pouvoir engager des nouvelles dépenses liées à la signalisation routière, il est nécessaire de rephaser l'enveloppe AP 2020 DISIGN. Il est décidé d'augmenter l'AP 2020 DISIGN pour engager une refonte de signalisation routière. L'enveloppe 2020 DISIGN est ainsi portée à 500 000,00 €

Plusieurs programmes d'investissement rattachés à l'AP 2011 DISIGN sont terminées. Il convient de dévaloriser l'enveloppe concernée afin de la clôturer comptablement.
 AP 2011 DISIGN, chapitre 21, fonction 621, nature 2188 : - 964.41,00 €

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement afin d'engager le renouvellement de la signalisation sur le réseau routier départemental :
2020 DISIGN chapitre 21, fonction 621, nature 2188 : 300 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement hors AE :

Il est nécessaire d'inscrire 1 000 000,00 € de crédits supplémentaires afin de réaliser des travaux d'entretien des plantations des arbres d'alignement et d'assurer les opérations d'entretien de la signalisation horizontale et verticale du réseau routier départemental.
chapitre 011, fonction 621, nature 615231: 750 000,00 €
chapitre 011, fonction 621, nature 60633 : 250 000,00 €

2.4 Pilotage des travaux de réparation suite aux intempéries (travaux suite aux dégâts intempéries):

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Plusieurs programmes de travaux rattachés à l'AP 2015 DIINTEMPER sont terminées. Il convient de dévaloriser l'enveloppe concernée afin de la clôturer comptablement.

L'AP 2015 DIINTEMPER, chapitre 23, fonction 621, nature 23151 : - 39 649.83 €

3- PARTICIPER AUX GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENTS INTERMODAUX :

En Autorisation de programme :

Dans le cadre des projets structurants routier la participation au financement des acquisitions foncières réalisées par l'Etat pour le projet de déviation de « la Rhodanienne » est maintenant terminée. Aussi, Il est décidé de dévaloriser l'enveloppe AP 2009 DIRHODAN et de la clôturer comptablement.

AP 2009 DIRHODAN chapitre 204, fonction 624, nature 204112 : - 1 700 000,00 €

En conclusion :

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume la Décision Modificative n°1 de la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour le domaine Déplacements et Infrastructures :

INVESTISSEMENT	5 000 000,00	0,00
FONCTIONNEMENT	1 000 000,00	0,00
TOTAL	6 000 000,00	0,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la direction de la mobilité des routes.

Dépenses

2005	DITRAVNEUF	ROUTES TRAVAUX NEUF	17 066 299,28	-2 942 696,38	14 123 602,90	0,00	0,00
2009	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLESPROGRAMME 2009	1 100 000,00	-343 375,60	756 624,40	0,00	0,00
2009	DIRHODAN	VOIE DE COUTOURNEMENT RN 86 ET 580LA RHODANAIENNE	8 030 000,00	-1 700 000,00	6 330 000,00	0,00	0,00
2009	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2009	19 229 698,84	-5 221 245,35	14 008 453,49	0,00	0,00
2010	DICOM	ROUTES TRAVAUX CO-MAITRISE D'OUVRAGE	5 528 909,67	-219 498,42	5 309 411,25	54 536,00	0,00
2011	DISIGN	OPERATION SIGNALISATION TOURISTIQUE	421 534,07	-964,41	420 569,66	0,00	0,00
2012	DIAMONT	ETUDE EN AMONT DES TRAVAUX ROUTIERSPROGRAMME 2012	1 350 000,00	-262 609,58	1 087 390,42	0,00	0,00
2012	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	3 869 776,32	-143 632,76	3 726 143,56	0,00	0,00
2013	DICONNEX	DEPLACEMENTS DE RESEAUX POUR TRAVAUXROUTIERS PROGRAMME 2013	700 000,00	-569 079,99	130 920,01	0,00	0,00
2014	DICONNEX	DPLACEMENT DE RESEAUX ROUTIER PROGRAMME 2014	350 000,00	-235 536,19	114 463,81	0,00	0,00
2015	DICOM	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	5 875 932,00	-642 310,52	5 233 621,48	0,00	0,00
2015	DIINTEMPEP	TRAVAUX SUITE AUX DEGATS INTEMPERIES 2015-2017	1 300 000,00	-39 649,83	1 260 350,17	0,00	0,00
2015	DIMATPARC	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	1 490 596,91	-110 000,00	1 380 596,91	0,00	0,00
2015	DIPISTES	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE /ANNUELLE DES TRAVAUXPISTES CYCLABLES	6 000 000,00	-4 298 671,37	1 701 328,63	0,00	0,00
2016	DIMATPARC	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	1 200 000,60	-69 167,95	1 130 832,65	0,00	0,00
2017	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	300 000,00	-285 544,86	14 455,14	0,00	0,00
2020	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	4 500 000,00	100 000,00	4 600 000,00	1 030 000,00	3 442 241,73
2020	DISIGN	SIGNALISATION ET PANNEAUX D'INFORMATION	200 000,00	300 000,00	500 000,00	330 000,00	126 634,45

Service S0050 DMR - MISSION INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Acquisition vente de matériel	20	621	2051	2 020	DIMATPARC	100 000,00
Prestation						100 000,00
Pilotage du programme pluriannuel de grosses réparations	23	621	23151	2 021	DIGROSSREP	4 600 000,00
Prestation						4 600 000,00
Travaux et prestations d'exploitation du réseau routier	21	621	2188	2 020	DISIGN	300 000,00
Prestation						300 000,00
Totaux						5 000 000,00

Service S0154 DTER- SERVICE SOUTIEN OPERATIONNEL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Pilotage de la mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien du réseau routier	011	621	60633			250 000,00
	011	621	615231			750 000,00
Prestation						1 000 000,00
Totaux						1 000 000,00

**COMMISSION DE L'AUTONOMIE DES
PERSONNES AGEES ET DES
PERSONNES HANDICAPEES**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

I) SERVICE AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ET RECOURS – S0187

Prestation « Allocations d'aides individuelles à l'hébergement pour personnes âgées – hors APAE »

- Budget primitif 2021-Dépenses : 34 115 000,00 €
- DM1 : + 2 000 000,00 €

Cette demande d'augmentation de crédits pour l'aide sociale à l'hébergement dans les EHPAD s'inscrit dans les conséquences prévisibles liées au COVID et aux difficultés économiques auxquelles font face les gardois en perte d'autonomie pour s'acquitter des coûts de prise en charge en établissement. En effet, un émargement plus important à l'aide sociale des ressortissants gardois est à anticiper. De plus, les charges d'aide sociale à l'hébergement sont impactées par l'ouverture de l'EHPAD d'Euzet les bains.

II) SERVICE APA ET POLITIQUE DE MAINTIEN A DOMICILE – S0047

Prestation « Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile »

Il est décidé d'inscrire 130 600,00 € supplémentaires sur l'imputation budgétaire 011-538-6228 et de diminuer les crédits sur l'imputation 65-538-6574 à la même hauteur, afin de lancer plusieurs marchés.

Plusieurs marchés liés à la transition numérique du service public de l'autonomie sont concernés : la télétransmission des données des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), la mise en place d'un portail des SAAD ainsi que l'accompagnement de la direction à la transition numérique (aide au pilotage des projets, management du changement etc..)

III) DIRECTION ADJOINTE AUTONOMIE DES PERSONNES – S0146

1) Prestation « financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie » :

Un appel d'offre en deux lots a été lancé en février 2021. Le premier volet de ce marché concerne le bilan de la conférence des financeurs sur la période du schéma de l'autonomie qui s'achève (impact territorial des projets, pertinence) ainsi qu'une démarche diagnostic afin d'élaborer le nouveau programme coordonné de la CFPPA qui accompagnera le prochain schéma de l'autonomie 2021 – 2026. Le deuxième volet du marché correspond au lancement

de la démarche autour de l'habitat inclusif suite à la mise en place de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif avec l'élaboration d'un diagnostic territorial centré sur les besoins et les potentiels territoriaux à faire éclore ce type de projets.

Il est donc décidé **d'inscrire 80 000,00 € supplémentaires** sur l'imputation budgétaire 011-538-6228 et de **diminuer les crédits sur l'imputation 65-538-6574 à la même hauteur.**

2) Prestation « allocation à la vie partagée » :

DM1 : + 100 000,00 €

Dans le cadre du développement de l'habitat inclusif, le Conseil Départemental du Gard fait partie des départements précurseurs pour la mise en place de l'allocation à la vie partagée, nouvelle prestation développée en lien avec la CNSA à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Un accord tripartite entre l'Etat, la CNSA et le Département devrait être signé avant la fin de l'année 2021 et éventuellement des premiers projets financés (jusqu'à 8 000 euros par personne par an).

3) SERVICE DE LA COMPENSATION DU HANDICAP – S0186

Prestation « Prestation de compensation du handicap »

- **Budget primitif 2021- Dépenses : 22 000 000,00 €**
- **DM1-2021 : + 1 000 000,00 €**

Suite à un décret relatif à la prestation compensatoire du handicap «parentalité» paru le 1^{er} janvier 2021, la prestation est dorénavant ouverte aux parents en situation de handicap pour couvrir les besoins d'aides humaines et matérielles. L'aide humaine à la parentalité est mensuelle et forfaitaire (jusqu'à 1350 euros par mois pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 3 ans.) L'aide technique est versée ponctuellement sur la base d'un forfait de base de 1400 euros pour le 1^{er} enfant (dégressif ensuite).

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la direction de l'autonomie des personnes.

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile	011	538	6228			130 600,00
	65	538	6574			-130 600,00
Prestation						0,00
Totaux						0,00

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Allocation à la vie partagée	65	52	651128			50 000,00
	65	538	65113			50 000,00
Prestation						100 000,00
Financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie	011	538	6228			80 000,00
	65	532	6574			-80 000,00
Prestation						0,00
Totaux						100 000,00

Service S0186 DAUT - COMPENSATION DU HANDICAP

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prestation de Compensation du Handicap	65	52	6511211			1 000 000,00
Prestation						1 000 000,00
Totaux						1 000 000,00

Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE AUX PA ET RECOURS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Allocation d'aides individuelles à l'hébergement PA (HORS APAE)	65	538	65243			2 000 000,00
Prestation						2 000 000,00
Totaux						2 000 000,00

**DIRECTION DE L'ANIMATION DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL DES TERRITOIRES – Volet santé -**

SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE – S0260

Prestation « Subventions dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins »

- **Budget primitif 2021- Dépenses : 131 600,00 €**
- **DM1-2021 : + 2 000,00 €**

Afin de répondre à une sollicitation d'un partenaire visant à apporter un soutien psychologique aux entrepreneurs dans ce temps de crise sanitaire, il est décidé d'abonder la ligne budgétaire de 2 000 €.

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions à des structures oeuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins	65	42	6574			2 000,00
Prestation						2 000,00
Totaux						2 000,00

**COMMISSION DE
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, DE
LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE
LA PETITE ENFANCE ET DE LA
FAMILLE**

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES - Volet
action sociale

SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE – S0260

Section de fonctionnement

- Budget primitif 2021- Dépenses : 2 858 580,00 €
- DM1-2021 : + 63 000,00 €

Section d'investissement

- Budget primitif 2021- Dépenses : 25 000,00 €
- DM1-2021 : + 220 000,00 €

□ □ □ □ □

1 – Prestation « Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale »

Subventions aux associations

**Budget primitif voté : 421 000,00 €
DM1-2021 : + 63 000,00 €**

Afin de permettre de prendre en compte les demandes de subventions des structures intervenant dans les domaines de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'isolement et le soutien éducatif, en ces temps de crise sanitaire où elles se sont engagées sur la durée au bénéfice des plus fragiles, il est décidé une augmentation des crédits à hauteur de 63 000,00 €.

2 – Prestation « Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale » (investissement)

subventions d'investissement

**Budget primitif voté : 25 000,00 €
DM1-2021 : + 220 000,00 €**

Une participation financière destinée à la construction d'un bâtiment est accordée à hauteur de 220 000€ à l'association « RIPOSTE » sur Bagnols sur Cèze. Le but de ce projet est de réunir dans un même lieu les activités de l'association RIPOSTE afin de répondre à l'augmentation de la capacité d'accueil et d'offrir des espaces adaptés à l'accueil d'un public en très grande précarité.

Il est ainsi décidé de créer une **AP 2021 « INV AS »** d'un montant de 220 000,00 € et d'une durée de vie de deux ans. **Les crédits de paiements 2021 sont inscrits à hauteur de 190 000,00 €.**

Il est par ailleurs décidé **d'inscrire 30 000,00 € supplémentaire hors autorisation de programme** pour financer des projets en investissement de partenaires du département.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'animation et du développement social des territoires.

Dépenses

2021	INVAS	FINANCEMENT INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS ACTION SOCIALE	220 000,00	220 000,00	190 000,00	30 000,00
------	-------	---	------------	------------	------------	-----------

Service S0260 DADST - COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale	65	58	6574			63 000,00	
Prestation						63 000,00	
Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale	204	58	20422				30 000,00
	204	58	20422	2 021	INVAS		190 000,00
Prestation							220 000,00
Totaux						63 000,00	220 000,00

DIRECTION APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Les inscriptions budgétaires concernant la Direction d'Appui, volet développement social, se présentent comme suit :

Fonctionnement

- Budget primitif 2021- Dépenses : 376 585, 00 €
- DM1-2021 : + 50 000,00 €

SERVICE COORDINATION ACHATS PUBLICS ET ASSEMBLEES– S0118

Prestation « Fonctionnement de la structure »

Budget primitif 2021 : 12 435,00 €
DM1 : + 50 000,00 €

Afin de pouvoir recruter des vigiles en cas de besoins immédiats sur les centres médico sociaux, il convient de prévoir 50 000 € sur le marché piloté par la DGAML

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction d'appui.

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Fonctionnement de la structure	011	50	6282			50 000,00
Prestation						50 000,00
Totaux						50 000,00

**COMMISSION AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET
CADRE DE VIE**

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

Il est décidé de modifier les inscriptions budgétaires 2021 pour les crédits gérés par la Direction de l'attractivité du territoire et de l'habitat, comme suit :

D) RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE PAR LA CONDUITE DE POLITIQUES CONTRACTUELLES

Service Aménagement du Territoire et Collectivités (STAC) S0176

En s'appuyant sur la convention-cadre 2016-2021 signée avec la SAFER Occitanie et la charte pour la préservation et la préservation et la compensation des espaces agricoles dans le Gard, signée le 9 mars 2018, le Département entend agir et fédérer un pôle de compétences pour accompagner les communes et leurs groupements et lutter contre la forte consommation du foncier agricole.

Pour la Prestation « Subvention pour la préservation du potentiel Gardois » il est décidé donc :

- d'augmenter l'AP SAFER 2016 de 15 000,00 € portant ainsi son montant total à 265 000,00 €
- d'inscrire un crédit de paiement de **50 000,00 €** en fonctionnement (AP) correspondant à la participation du Département de la SAFER, au Chapitre 65 Fonction 71 Nature 6574.

II) PROMOUVOIR LES ATOUS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES GARDOIS

Service Tourisme et Attractivité du Territoire (STAT) S0079

1) Prestation « Prise de participation dans des sociétés coopératives »

Le Département est sollicité pour son entrée au capital de la future SPL Seaquarium à hauteur de 5% des parts soit l'acquisition de 750 parts à 28.00 €.

Il est décidé donc d'inscrire un crédit de paiement de **21 000,00 €** en d'investissement (hors AP) correspondant à la participation du Département au capital de la SPL Seaquarium, au Chapitre 26 Fonction 01 Nature 261.

2) Prestation « Subvention pour la valorisation du patrimoine gastronomique »

Le Département participe financière à plusieurs manifestations destinées à promouvoir le patrimoine gastronomique. Il s'agit notamment :

- « des Journées Méditerranéennes des saveurs (JMS) » pour un montant de 26 000,00 €.
- « du Salon MADE IN FRANCE » pour un montant de 27 000,00 € pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Occitanie
- « le Salon du Couteau LAMES D'OC 2021 » pour un montant de 1 750,00 € pour la Confrérie Marguerittoise des Forgerons.

Pour financer les opérations détaillées, il est décidé de procéder aux ajustements suivants :

+38 000,00 € Chapitre 011 Fonction 94 Nature 6236

+3 750,00 € Chapitre 65 Fonction 94 nature 6574

Ces crédits supplémentaires seront compensés par une diminution des crédits sur la prestation action de promotion Gard militant du Gout détaillée ci après .

3) Prestation « Actions de promotion Gard Militant du Goût) »

- 41 750,00 € Chapitre 65 Fonction 94 nature 6236

Au total, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

- **50 000,00 €** en Fonctionnement
- **21 000,00 €** en Investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat s'établit de la façon suivante :

Dépenses

2016	SAFER	SUBVENTION POUR LA SAFER	250 000,00	15 000,00	265 000,00	65 000,00	0,00
------	-------	--------------------------	------------	-----------	------------	-----------	------

Service S0079 DATH - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Actions de promotion Gard Militant du Goût	011	94	6236			-41 750,00	
Prestation						-41 750,00	
Prise de participation dans des sociétés coopératives	26	01	261				21 000,00
Prestation							21 000,00
Subvention pour la valorisation du patrimoine gastronomique	65	94	65737			38 000,00	
	65	94	6574			3 750,00	
Prestation						41 750,00	
Totaux						0,00	21 000,00

Service S0176 DATH - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention pour la préservation du potentiel gardois	65	71	6574	2 016	SAFER	50 000,00
Prestation						50 000,00
Totaux						50 000,00

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

I) Favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires »,

Dans le cadre de l'axe : « **Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles** » pour mener à bien la mission de participation à la modernisation des équipements des infrastructures rurales, il est décidé les inscriptions détaillées ci-après

**Mission : Participer à la modernisation des équipements et infrastructures rurales
(73 789,32 €)**

Les autorisations de programme 2014 SENSIBEAU, 2015 SENSIBEAU, 2017 SENSIBEAU peuvent être clôturées.

1. Subventions eau – politique de l'eau (57 713,16 €)

a) L'adduction d'eau potable et l'assainissement (88 969 €)

Le Département aide les collectivités gardoises à améliorer les performances de leurs réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, sur le plan environnemental, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'eau. Il aide aussi aux renouvellements des ouvrages, dans le cadre du volet « eau » du contrat territorial.

Les opérations anciennes d'adduction d'eau potable et d'assainissement qui ont été réduites ou annulées, depuis l'an dernier, s'élèvent au total à 887 186,73 €. **Les autorisations de programmes correspondantes peuvent être diminuées ainsi :**

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 61 204141	2016 SUBER	-156 556,41
	2017 SUBER	-171 452,15
	2019 INVSTE	-1 096,75
204 61 204142	2014 SUBER	-119 342,16
	2016 SUBER	-61 609,71
	2017 SUBER	-33 237,82
	2018 INVSTE	-192 294,27
	2019 INVSTE	-10 132,40
204 61 204142 regr 55	2017 SUBER	-16 215,77
	2018 INVSTE	-54 162,74

	2019 INVSTE	-2 342,02
	2020 INVSTE	-68 744,53

Sur le chapitre 204, fonction 61, nature 204142 il convient de modifier les crédits de paiement 2021 de la façon suivante :

- **-56 481,70 €** sur l'autorisation de programme 2014 SUBER
- **-17 573,73 €** sur l'autorisation de programme 2016 SUBER
- **+180 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVSTE

Et sur le chapitre 204, fonction 61, nature 204142 regroupement 55

- **-16 975,57 €** sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE

Au vu de ces éléments, il est décidé de réajuster les autorisations de programme et leur phasage, comme détaillé dans le point financier annexé.

b) La sensibilisation à la gestion durable de la ressource en eau (-31 255,84 €)

Des subventions pour les études relatives aux plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) ont été réduites, au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au total à 120 020,29€. Les autorisations d'engagement correspondantes peuvent être diminuées de la façon suivante :

Imputation budgétaire	Autorisation d'engagement	Révision de l'AE
65 61 65734	2014 SENSIBEAU	- 1 060,00
	2015 SENSIBEAU	- 3 062,00
	2017 SENSIBEAU	- 1 010,00
	2018 FONCSTE	- 3 764,45
	2019 FONCSTE	- 50 000,00
	2020 FONCSTE	- 60 000,00
65 61 65735	2017 SENSIBEAU	- 1 123,84

Il convient de modifier les crédits de paiement 2021 de la façon suivante :

- **-1 060,00 €** sur l'autorisation de programme 2014 SENSIBEAU
 - **-3 062,00 €** sur l'autorisation de programme 2015 SENSIBEAU
 - **-1 010,00 €** sur l'autorisation de programme 2017 SENSIBEAU
 - **-13 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2019 FONCTSTE
 - **-12 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 FONCTSTE
- chapitre 65, fonction 61, nature 65734
- **-1 123,84 €** sur l'autorisation de programme 2017 SENSIBEAU
- chapitre 65, fonction 61, nature 65735

c) L'hydraulique agricole)

En complément des aides de la Région, le Département apporte des aides pour les opérations d'hydraulique agricole individuelle et collective, s'inscrivant dans le cadre général du Plan de développement rural.

Des subventions d'hydraulique agricole, allouées en 2019, ont été réduites, au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au total à 1138,24 €. Les autorisations de programmes peuvent être diminuées de la façon suivante :

Imputation budgétaire	Autorisation de programme	Révision de l'AP
204 928 20421	2019 INVSTE	- 811,85
204 928 20422	2019 INVSTE	- 326,39

Les crédits de paiement 2021 ne sont pas impactés.

2. Subventions solidarité territoriale – les équipements communaux (-3 923,84 €)

a) La reconstruction des infrastructures suite aux intempéries- les aides exceptionnelles suite aux intempéries

D'anciennes opérations, allouées pour la réfection des infrastructures communales suite aux intempéries, ont été réduites au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au **total à 36 142,11 €**. **Les autorisations de programmes correspondantes peuvent ainsi être diminuées de ces montants :**

Imputation budgétaire	Autorisation de programme	Révision de l'AP
204 628 204142	2014 SUBER	-18 387,59
	2016 SUBER	-5 778,39
	2019 INOND	-11 976,13

Les crédits de paiement 2021 ne sont pas impactés.

b) Eaux pluviales- la gestion des réseaux d'eaux pluviales

En 2020, un nouveau volet du contrat territorial a été créé pour les travaux concernant les eaux pluviales coordonnés avec les travaux sur les routes départementale dans les traversées d'agglomération. Il n'y a pas eu d'engagement de crédits en 2020.

L'autorisation de programme 2020 INVSTE peut être diminuée de 58 427,31 € (ligne 204.68.204142).

Les crédits de paiement 2021 ne sont pas impactés.

c) *Maîtrise des déchets (-3 923,84 €)*

Des subventions anciennes pour le programme de maîtrise des déchets ont été réduites, au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au total à 3 923,84€. **Les autorisations d'engagement correspondantes peuvent être diminuées de la façon suivante :**

Imputation budgétaire	Autorisation de programme	Révision de l'AP
204 731 204141	2014 DECNRJ	- 680,44
	2015 DECNRJ	- 3 243,40

Il convient de modifier les crédits de paiement 2021 de la façon suivante :

-680,44 € AP 2014 DECNRJ IB 204 731 204141
-3 243,40 € AP 2015 DECNRJ IB 204 731 204141

3. Assistance technique règlementaire à l'eau (20 000 €)

Il est décidé d'inscrire **10 000 €** de crédits supplémentaires en investissement (ligne 21-61-2182) pour l'acquisition de véhicules **et 10 000 €** de crédits supplémentaires en fonctionnement (ligne 011-61-611) pour des charges générales.

Il est rappelé que les lignes de crédits affectées à ces activités sont proposées au vote sur un montant hors taxes.

Ainsi, je vous propose pour l'axe : « Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles »

- de diminuer les crédits de 21 255,84 € en dépenses de fonctionnement,
- d'inscrire un crédit de 95 045,16 € en dépenses d'investissement

II) Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité

Dans le cadre de l'orientation **Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité**, les interventions se déclineront selon 11 missions :

Pour l'axe Préserver et améliorer durablement notre environnement

- Protéger et valoriser les espaces naturels,
- Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel,

- Préserver les grands sites et paysages,
- Structurer une action politique solidaire,
- Aider les associations,
- Contribuer à la lutte contre les pollutions et les nuisances
- Contribuer à assurer à la population la ressource en eau en qualité et en quantité

Pour l'axe Développer les politiques de prévention des risques

- Développer la conscience du risque,
- Réduire l'impact des éléments naturels par des aménagements structurants et la surveillance,
- Structurer une action publique solidaire.

A) Préserver et améliorer durablement notre environnement (- 96 447.41 €)

1.Mission Protéger et valoriser les espaces naturels (385 168,03 €)

a. Acquisitions foncières (200 000,00)

Il est décidé d'inscrire **105 000 €** de crédits de paiement supplémentaire pour l'année 2021 (21 738 2118 1 AP 2006 ACQUITDENS) pour l'acquisition de terrains au titre de la politique des espaces naturels sensibles du Département.

L'autorisation de programme 2006 ACQUITENS est rephasée, 500 000 € en 2021, 10 212 074,85 € en 2022, le montant total restant inchangé.

b. Actions espaces naturels (185 168,03)

Travaux d'aménagement et entretien

L'activité opérationnelle 2021 entraîne une augmentation des crédits, pour les travaux sur les espaces naturels sensibles, comme indiqué ci-dessous :

25 000,00 € (ligne 011-738-61524-1), **90 000,00 €** (ligne 011-738-62268-1) et **5 000,00 €** (ligne 67-01-678-1) pour des travaux d'entretien et charges exceptionnelles.

45 000,00 € (ligne 21-738-2128-1) et **10 000 €** (ligne 21-738-2157 pour des travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel.

13 917,69 € (ligne 011-738-62268-1 AE 2017 GEST CHASS). L'autorisation d'engagement 2017 GEST CHASS est rephasée, 27 263,81 € en 2021, 0 en 2022, le montant total restant inchangé.

Par ailleurs, il est décidé de **clôturer l'AE 2021 GEST CHASS, d'un montant total de 100 000 €** l'opération prévue étant reportée sur 2022, ce qui entraîne **une diminution des crédits 2021 de 3 749,66 €** (ligne 011-738-62268-1 AE 2021 GEST CHASS).

c. Subventions espaces naturels sensibles

- *Les subventions aux collectivités pour l'acquisition*

Le Département alloue des aides pour la création de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles et le partage de ces espaces.

Compte tenu des engagements effectués, il est décidé d'effectuer le mouvement suivant :

En autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 738 204142 1	2020 INVAPN	-131 540,00

Les crédits de paiement 2021 ne sont pas impactés.

2. Mission Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel (-13 602,00 €)

- *Subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale*

A l'échelle intercommunale et en complément du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées, le Département alloue des subventions pour l'aménagement et la promotion d'espaces, sites ou itinéraires afin d'offrir une palette d'activité large au niveau des territoires gardois et renforcer l'attractivité touristique.

Au regard de l'état d'avancement des opérations, les mouvements suivants, pour un montant total de – 176 340,22 € peuvent être effectués :

En autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 738 204142 1	2016 SUBVPDESI	-7 426,39
	2019 INVAPN	-453,45
	2020 INVAPN	-119 033,38
204 738 2041782 1	2019 INVAPN	-825,00
204 738 204141 1	2020 INVAPN	-48 602,00

En crédits de paiement :

- **-13 602,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVAPN chapitre 204, fonction 738, nature 204141 1

3. Mission Structurer une action politique solidaire (- 200 000,00 €)

Considérant les montants de contributions sollicitées pour le fonctionnement des syndicats mixtes et ententes, il est **décidé de diminuer de 200 000,00 € l'inscription des crédits initialement prévus (ligne 65-738-6561).**

4. Mission Contribuer à assurer à la population la ressource en qualité et en quantité (- 58 013,44 €)

a. Actions eau et milieu aquatique (3 400,00 €)

A ce titre, il est décidé d'inscrire des **crédits supplémentaires à hauteur de 3 400,00 €** en dépenses de fonctionnement (ligne 011-738-617) pour la réalisation d'études.

b. Etude d'intérêt départemental sur l'eau et milieu aquatique (23 146,56 €)

L'année 2020 a vu l'élaboration de la stratégie départementale dans le cadre du schéma eau et climat 3.0. .

Dans le prolongement de ce schéma de nouvelles études pourront être conduites.

Aussi, il est décidé :

- d'inscrire un **crédit supplémentaire de 23 146,56€** en dépenses de fonctionnement (ligne 011-70-617).

c. Subventions gestion des milieux aquatiques (- 84 560,00 €)

Au vu des justificatifs fournis, les subventions en matière d'aides dans le cadre du dispositif financier pour la gestion des milieux aquatiques, les mouvements suivants, pour un montant total de - 781 696,60 €, peuvent être effectués :

- En autorisation de programme (investissement) :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 64 204142	2018 INVMA	-3 280,00
	2020 INVMA	-550 000,00
204 64 204152	2020 INVMA	-193 856,60
204 64 204151	2020 INVMA	-34 560,00

- En crédits de paiement :

- **-50 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204142
- **-34 560,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204151

Ainsi, il est décidé : **pour la réalisation des actions de l'axe « Préserver et améliorer durablement notre environnement »**

d'inscrire -43 285,41 € en dépenses de fonctionnement,
d'inscrire + 156 838,00 en dépense d'investissement

B) Axe Développer les politiques de prévention des risques

1. Développer la conscience du risque (3 500 €)

Il est décidé d'inscrire un montant de crédits à hauteur de **3 500 €** (ligne 011-18-6281) correspondant à des contributions annuelles en matière de prévention du risque inondation (cotisations).

2. Réduire l'impact des éléments naturels par des aménagements structurants et la surveillance (- 104 553,20 €)

Le Département du Gard est propriétaire de sept barrages (Sénéchas, Sainte Cécile d'Andorge, Les Cambous, la Rouvière, Ceyrac, Conqueyrac et Pises), qu'il convient d'entretenir et dont l'exploitation est assurée en gestion directe.

Les inscriptions permettent d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces barrages et également de mettre en œuvre la sécurisation de 2 ouvrages :

- Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
- Barrage du lac des Pises

a-Opérations sur les barrages (24 000,00 €)

En ce qui concerne les études sur les barrages départementaux, l'activité opérationnelle 2021 entraîne l'inscription de crédits supplémentaires, en section d'investissement hors autorisation de programme, à hauteur de **24 000,00€** (ligne 20 64 2031 42).

b-Exploitation des barrages (82 000 €)

En ce qui concerne l'exploitation des barrages, l'activité opérationnelle 2021 entraîne l'inscription de crédits de paiement supplémentaires, en fonctionnement, à **hauteur de 25 000,00 €**, (ligne 011-64-615231-42) pour des opérations de travaux de maintenance et d'entretien et **15 000,00 €** (ligne 67-64-678-42) pour des charges exceptionnelles.

Par ailleurs, **il est décidé d'inscrire 42 000,00 € de crédits supplémentaires** en investissement (ligne 21.64.2157.42) pour faire face aux charges d'exploitation de ces ouvrages (achat de matériel).

c-Subvention pour la protection contre les inondations (- 230 553,20 €)

Les autorisations de programme 2015 PAPI NIMES et 2017 FONDSPEC 2017 peuvent être clôturées.

Protection contre les inondations (-188 000 €)

Des aides sont octroyées au titre de la protection contre les inondations pour les travaux et les études réalisées par les collectivités et les syndicats de bassins. Les subventions correspondantes ont fait l'objet de diminution au vu des justificatifs fournis, entraînant les mouvements suivants :

En autorisation de programme (investissement) :

Imputation budgétaire	Autorisation de programme	Révision de l'AP
204 64 204142	2020 INVMA	-500 000,00
204 64 204152	2020 INVMA	-344 113,00
204 64 204151	2020 INVMA	-18 000,00

- En crédits de paiement :

- **-170 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204142
- **-18 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204151

➤ *PAPI Nîmes Cadereau*

Au vu des justificatifs fournis, les subventions en matière d'aides dans le cadre du plan d'action de prévention PAPI Nîmes Cadereaux ont été diminuées ; les mouvements suivants, pour un montant total de -111 171,32 €, peuvent être effectués :

- En autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 64 204142	2015 PAPI NIMES	-5 535,52
	2017 PAPI NIMES	-35 293,19
	2019 INVMA	-10 342,61
	2020 INVMA	-60 000,00

Les crédits de paiement 2021 ne sont pas impactés.

- *Réduction de la vulnérabilité des bâtiments face au risque inondations (-42 553,20 €)*

Le Département alloue également des aides pour des travaux ou études à mener en matière de réduction de la vulnérabilité des bâtiments face au risque inondation (adaptation de l'existant et mise en sécurité du bâti), visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Les subventions concernées ont fait l'objet de diminution au vu des justificatifs fournis, entraînant les mouvements suivants :

- En autorisation de programme (investissement):

Imputation budgétaire	Autorisation de programme	Révision de l'AP
204 64 204142	2017 FONDSPEC	-180,49
	2020 INVMA	-47 553,20
204 64 204141	2020 INVMA	-25 000,00

- En autorisation de programme (fonctionnement) :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
65 18 65734	2018 FONCTMA	-10,11
	2020 FONCTMA	-14 500,00

- En crédits de paiement :

- **-17 553,20 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204142
- **-25 000,00 €** sur l'autorisation de programme 2020 INVMA chapitre 204, fonction 64, nature 204141

d- Subventions Lutte contre les incendies de forêts (20 000,00 €)

Jusqu'en 2018, le Département a alloué des subventions de fonctionnement pour l'entretien des plateformes et des équipements DFCl. Au regard de l'état d'avancement des opérations en cours, les mouvements suivants peuvent être effectués :

En autorisation d'engagement :

Imputation budgétaire	Autorisation d'Engagement	Révision de l'AE
65 12 65734	2016 GR	-2 233,56
	2017 GR	-1 332,15
65 12 65735	2017 GR	-5 221,47

En crédits de paiement 2021:

- + 20 000,00 € sur l'autorisation de programme 2018 FONCTAPN chapitre 65, fonction 12, nature 65734

Un nouveau dispositif d'aides d'investissement aux collectivités et syndicats mixtes compétents en matière de DFCI a été mis en place en 2020 afin d'assurer la mise aux normes des équipements de DFCI. Au vu des engagements effectués, l'autorisation de programme 2020 INVAPN peut être diminuée ainsi :

En autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Autorisation de Programme	Révision de l'AP
204 12 204142	2020 INVAPN	-20 504,57

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe « Développer les politiques de prévention des risques » il est décidé :

- de diminuer les crédits de 164 553,20 € en dépenses d'investissement,
- d'inscrire un crédit de 63 500 € en dépenses de fonctionnement,

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

➤ de diminuer :

- ✓ l'autorisation d'engagement 2014 SENSIBEAU d'un montant de 1 060 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2015 SENSIBEAU d'un montant de 3 062 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2017 SENSIBEAU d'un montant de 2 133,84 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2018 FONCSTE d'un montant de 3 764,45 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2019 FONCSTE d'un montant de 50 000 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2020 FONCSTE d'un montant de 60 000 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2018 FONCTMA d'un montant de 10,11 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2020 FONCTMA d'un montant de 14 500 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2016 GR d'un montant de 2 233,56 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2017 GR d'un montant de 6 553,62 €

- ✓ l'autorisation de programme 2014 SUBER d'un montant de 137 729,75 €
- ✓ l'autorisation de programme 2016 SUBER d'un montant de 223 944,51 €
- ✓ l'autorisation de programme 2017 SUBER d'un montant de 220 905,74 €
- ✓ l'autorisation de programme 2018 INVSTE d'un montant de 246 457,01 €
- ✓ l'autorisation de programme 2019 INVSTE d'un montant de 14 709,41 €
- ✓ l'autorisation de programme 2020 INVSTE d'un montant de 127 171,84 €

- ✓ l'autorisation de programme 2019 INOND d'un montant de 11 976,13 €
- ✓ l'autorisation de programme 2014 DECNRJ d'un montant de 680,44 €
- ✓ l'autorisation de programme 2015 DECNRJ d'un montant de 3 243,40 €
- ✓ l'autorisation de programme 2020 INVAPN d'un montant de 319 679,95 €
- ✓ l'autorisation de programme 2019 INVAPN d'un montant de 1 278,45 €
- ✓ l'autorisation de programme 2016 SUBVPDESI d'un montant de 7 426,39 €
- ✓ l'autorisation de programme 2018 INVMA d'un montant de 3 280 €
- ✓ l'autorisation de programme 2019 INVMA d'un montant de 10 342,61 €
- ✓ l'autorisation de programme 2020 INVMA d'un montant de 1 773 082,80 €
- ✓ l'autorisation de programme 2015 PAPI NIMES d'un montant de 5 535,52 €
- ✓ l'autorisation de programme 2017 PAPI NIMES d'un montant de 35 293,19 €
- ✓ l'autorisation de programme 2017 FONDSPEC d'un montant de 180,49 €

➤ de clôturer :

- ✓ l'autorisation de programme 2014 SENSIBEAU
- ✓ l'autorisation de programme 2015 SENSIBEAU
- ✓ l'autorisation de programme 2017 SENSIBEAU
- ✓ l'autorisation de programme 2015 PAPI NIMES
- ✓ l'autorisation de programme 2017 FONDSPEC
- ✓ l'autorisation de programme 2015 SUBVPDESI
- ✓ l'autorisation d'engagement 2021 GEST CHASS
- ✓ l'autorisation d'engagement 2017 ASSOCPONC
- ✓ l'autorisation d'engagement 2019 FONCTSTE

➤ d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

- ✓ - 1 041,25 € en fonctionnement
- ✓ +87 329,96 € en investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'eau et de la valorisation du patrimoine naturel :

Dépenses

2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	19 457 374,29	95 000,00	19 552 374,29	595 000,00	10 212 074,85
2014	DECNRJ	SUBVENTION DECHETS - ENERGIE	409 716,48	-680,44	409 036,04	6 628,18	57 871,82
2014	SENSIBEAU	SENSIBILISATION POUR PROTEGER LA RESSOURCE	40 010,09	-1 060,00	38 950,09	0,00	0,00
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	14 510 271,06	-137 729,75	14 372 541,31	97 969,60	14 550,83
2015	DECNRJ	SUBVENTIONS DECHETS ENERGIE	554 590,12	-3 243,40	551 346,72	148 333,70	25 732,64
2015	PAPINIMES	PROGRAMME CADEREAX	402 500,00	-5 535,52	396 964,48	35 421,00	0,00
2015	SENSIBEAU	SENSIBILISATION POUR PROTEGER LA RESSOURCE	21 082,08	-3 062,00	18 020,08	1 938,00	0,00
2016	GR	GROSSES REPARATIONS INFRASTRUCTURES DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (DFCI)	160 439,88	-2 233,56	158 206,32	4 242,92	15 491,70
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	6 751 684,61	-223 944,51	6 527 740,10	444 778,27	164 184,23
2016	SUBVPDESI	SUBVENTION PDESI	433 006,02	-7 426,39	425 579,63	14 441,70	28 308,30
2017	FONDSPEC	FOND SPECIAL INONDATION	11 147,34	-180,49	10 966,85	0,00	0,00
2017	GEST CHASS	GESTION DE LA CHASSE	85 000,00	0,00	85 000,00	27 263,81	0,00
2017	GR	GROSSES REPARATIONS DFCI	218 175,70	-6 553,62	211 622,08	52 135,51	45 862,41
2017	HYDRAU	SUBVENTIONS EN HYDRAULIQUE AGRICOLE	5 830,00	0,00	5 830,00	0,00	883,16
2017	PAPINIMES	PAPINIMES PROGRAMME CADEREAX	2 406 000,00	-35 293,19	2 370 706,81	229 056,61	115 463,16
2017	SENSIBEAU	SUBVENTIONS SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE 2017	26 553,90	-2 133,84	24 420,06	2 326,16	0,00
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	6 796 067,92	-220 905,74	6 575 162,18	794 478,38	135 909,06
2018	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	25 899,60	-10,11	25 889,49		11 329,82

2018	FONCTSTE	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	57 239,08	-3 764,45	53 474,63	11 834,42	2 367,04
2018	INVMA	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	809 239,28	-3 280,00	805 959,28	70 848,36	54 859,49
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	7 114 139,06	-246 457,01	6 867 682,05	1 269 676,64	2 078 159,36
2019	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	88 238,00	-50 000,00	38 238,00	0,00	0,00
2019	INOND	SUBVENTIONS SUITE AUX INONDATIONS	213 705,97	-11 976,13	201 729,84	50 550,00	27 710,50
2019	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	554 638,34	-1 278,45	553 359,89	169 663,34	350 633,53
2019	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	609 471,90	-10 342,61	599 129,29	108 371,90	145 820,12
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	5 734 900,90	-14 709,41	5 720 191,49	1 769 755,32	3 025 773,93
2020	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	50 000,00	-14 500,00	35 500,00	30 000,00	5 500,00
2020	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	117 000,00	-60 000,00	57 000,00	14 000,00	19 206,55
2020	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	780 000,00	-319 679,95	460 320,05	221 398,00	237 962,05
2020	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	9 000 000,00	-1 773 082,80	7 226 917,20	914 886,80	6 297 662,09
2020	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	7 830 000,00	-127 171,84	7 702 828,16	1 625 000,00	5 401 166,74
2021	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASS	100 000,00	-100 000,00	0,00	0,00	0,00

Service S0021 DEVPN - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement Dépenses	Investissement Dépenses
				Année	Code		
Subventions eau	204	61	204142	2 014	SUBER		-56 481,70
	204	61	204142	2 016	SUBER		-17 573,73
	204	61	204142	2 018	INVSTE		-16 975,57
	204	61	204142	2 020	INVSTE		180 000,00
	65	61	65734	2 014	SENSIBEAU	-1 060,00	
	65	61	65734	2 015	SENSIBEAU	-3 062,00	
	65	61	65734	2 017	SENSIBEAU	-1 010,00	
	65	61	65734	2 019	FONCTSTE	-13 000,00	
	65	61	65734	2 020	FONCTSTE	-12 000,00	
	65	61	65735	2 017	SENSIBEAU	-1 123,84	
Prestation						-31 255,84	88 969,00
Subventions espaces, sites et itinéraires	204	738	204141	2 020	INVAPN		-13 602,00
Prestation							-13 602,00
Subventions lutte contre les incendies de forêt	65	12	65734	2 018	FONCTAPN	20 000,00	
Prestation						20 000,00	
Subventions milieu aquatique	204	64	204142	2 020	INVMA		-50 000,00
	204	64	204151	2 020	INVMA		-34 560,00
Prestation							-84 560,00
Subventions pour la protection contre les inondations	204	64	204141	2 020	INVMA		-25 000,00
	204	64	204142	2 020	INVMA		-187 553,20
	204	64	204151	2 020	INVMA		-18 000,00
Prestation							-230 553,20
Subventions solidarité territoriale	204	731	204141	2 014	DECNRJ		-680,44
	204	731	204141	2 015	DECNRJ		-3 243,40
Prestation							-3 923,84
Totaux						-11 255,84	-243 670,04

Service S0025 DEVPN - ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement Dépenses	Investissement Dépenses
				Année	Code		
Acquisitions foncières	21	738	2118	2 006	ACQUITDENS		200 000,00
Prestation							200 000,00
Actions espaces naturels	011	738	61524			25 000,00	
	011	738	62268			90 000,00	
	011	738	62268	2 017	GEST CHASS	13 917,69	
	011	738	62268	2 021	GESTCHASS	-3 749,66	
	21	738	2128				45 000,00
	21	738	2157				10 000,00
	67	01	678			5 000,00	
Prestation						130 168,03	55 000,00
Totaux						130 168,03	255 000,00

Service S0091 DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Actions de préventions des inondations	011	18	6281			3 500,00	
Prestation						3 500,00	
Actions eau et milieu aquatique	011	738	617			3 400,00	
Prestation						3 400,00	
Assistance technique réglementaire à l'eau	011	61	611			10 000,00	
	21	61	2182				10 000,00
Prestation						10 000,00	10 000,00
Etudes d'intérêt départemental sur l'eau et milieu aquatique	011	70	617			23 146,56	
Prestation						23 146,56	
Totaux						40 046,56	10 000,00

Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Exploitation des barrages	011	64	615231			25 000,00	
	21	64	2157				42 000,00
	67	64	678			15 000,00	
Prestation						40 000,00	42 000,00
Opérations sur les barrages	20	64	2031				24 000,00
Prestation							24 000,00
Totaux						40 000,00	66 000,00

Service S0140 DEVPN - COORDINATION ET ANIMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ ententes patrimoine naturel	65	738	6561			-200 000,00
Prestation						-200 000,00
Totaux						-200 000,00

**COMMISSION ATTRACTIVITE
ECONOMIQUE DU TERRITOIRE,
EMPLOI ET INSERTION**

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

Les propositions s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- 1- Les infrastructures facilitant les accès fixes aux télécommunications à haut et très haut débit
- 2- Les infrastructures facilitant les accès aux télécommunications mobiles : téléphone et 3G (Internet sur Smartphone)

1- Les infrastructures facilitant les accès fixes aux télécommunications à haut et très haut débit : 65 000 €

Section d'investissement

En autorisation de programme :

Il est décidé de rephaser l'AP 2016 THD afin d'intégrer les nouveaux besoins liés aux transferts des NRZAO de la Région Occitanie dans le cadre du déploiement du THD par SFR.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 65 000 € afin d'honorer les dépenses pour les relevés de liaison des NRAZO transférés par la Région afin que SFR intègre ses données dans son Système d'Information dans le cadre de la concession de DSP :

AP 2016 THD 20-70-2031 : 65 000,00 €

2- Les infrastructures facilitant les accès aux télécommunications mobiles : - 65 000 €

Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile :

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Il est décidé de rephaser l'AP 2017 TELMOPBILE au regard de l'état d'avancement des travaux sur les différents sites en construction.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé de diminuer de 150 000 € les crédits de paiement 2021 de l'AP 2017 TELMOBILE et de les transférer sur l'AP 2016 THD :

AP 2017 TELMOBILE 23-70-23153 : -65 000,00 €

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction du développement numérique des territoires.

Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages	20	70	2031	2 016	THD	65 000,00
Prestation						65 000,00
Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile	23	70	23153	2 017	TELMOBILE	-65 000,00
Prestation						-65 000,00
Totaux						0,00

DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE ET FONDS EUROPEENS

Les propositions d'ajustement s'inscrivent dans l'**orientation politique de mobilisation des financements Européens** et se compose donc de deux parties et plus spécifiquement dans la mission de promotion de **l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (FSE)**

En cette fin de programmation 2014-2020 prolongée à 2021, pour tenir compte du rythme de réalisation effectif des actions d'insertion financées au titre du Fonds Social Européen, FSE, et au regard des remontées de dépenses certifiées à ce jour, il est décidé de porter le montant des recettes de fonctionnement initialement fixées à 2 500 000 € à 4 000 000 €.

Ainsi, il convient d'inscrire 1 500 000 € au Chap.74 Fonct.041 Nature 74771

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la direction ingénierie financière et fonds européens.

Service S0094 DIFF - DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE ET FONDS EUROPEENS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Promouvoir l'inclusion sociale lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (FSE)	74	041	74771	2 015	INCLUSION	1 500 000,00
Prestation						1 500 000,00
Totaux						1 500 000,00

DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Dans le cadre du projet politique départemental, l'action du Laboratoire Départemental d'Analyses consiste à participer à l'amélioration de la Santé Animale et de l'Hygiène Alimentaire.

Pour l'exercice budgétaire de 2021 Aussi, il est décidé **+20 000,00 €** sur la ligne 67 921 673 en dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de dépenses liées au bon fonctionnement du laboratoire telles que l'achat de documentation et normes, de carburant, du traitement des déchets ou encore les frais d'affranchissement ou de location de boîte postale et des recettes.

Cette demande de crédits supplémentaire est destinée à compenser une diminution des crédits sur la prestation : frais généraux suite à un virement de crédit au bénéfice d'une autre direction

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par le Laboratoire départemental d'analyses.

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Frais généraux	67	921	673			20 000,00
Prestation						20 000,00
Totaux						20 000,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – Volet insertion

I) SERVICE ALLOCATION R.S.A. – S0123

Prestation « Revenu de Solidarité Active »

- **Budget primitif 2021- Dépenses : 195 080 500,00€**
- **DM1-2021 : + 12 000 000,00 €**

Les dépenses relatives à la prestation RSA évoluent fortement. L'impact de la crise sanitaire sur le nombre de bénéficiaires (+2000 soit + 6.5%) s'est traduit en 2020 par un CA s'élevant à 195.6 M€ soit une progression de 10.35 M€ des dépenses du CA 2019 au CA 2020.

Les effets de la « COVID 19 » vont se poursuivre en 2021 et engendrer des dépenses nouvelles liées à la sortie du dispositif du chômage.

Sur le premier trimestre 2021, il est déjà constaté une dépense de 50M€ et si l'on se réfère à l'année 2020, il est constaté une forte progression des mensualités au cours du 2eme semestre avec des « pics » à 17M€ des mois de septembre, octobre et novembre.

Par ailleurs, l'Etat envisage de relancer la réforme de l'allocation chômage initialement prévue en 2020 et reportée pour cause de la « COVID 19 ».

Si elle est mise en œuvre au cours du 2° semestre 2021, elle va avoir un impact sur le nombre de bénéficiaires et donc les mensualités concernées.

Il est à noter que lors de la préparation budgétaire du BP 2021, en septembre 2020, une première estimation des besoins en crédits, avait été évaluée à 207 M€.

En conséquence, il est décidé de **prévoir un montant de 12 M€ de crédits supplémentaires** à cette DM1, qui porteraient les crédits BP+DM1 à 207 M€.

II) SERVICE INSERTION – S0124

En section de fonctionnement

Il est décidé d'ajuster les crédits, à budget constant, pour tenir compte des besoins 2021. Les mouvements sont présentés ci-dessous :

- Subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion : **-24 000,00 €** (IB 017 564 6574)
- Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchand (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI) : **+ 74 000,00 €** (IB 017 564 6574 AE 2021 IAECHANTIE)
- Subventions pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE : **-50 000,00 €** (IB 017 564 6574)

Il est également **décidé d'augmenter l'autorisation d'engagement GDV 2021 de 12 000 €** pour tenir compte du montant de l'offre retenue dans le cadre de la nouvelle consultation 2021 (+ 4 000 € par an, sur trois ans).

III) MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – S0931

En section de fonctionnement :

- **Budget primitif 2021- Dépenses : 313 500,00 €**
- **DM1-2021 : + 80 000,00 €**

Prestation « Subventions aux actions d'insertion par l'activité agricole »

➤ *Subventions aux associations*

Budget primitif 2021- Dépenses 125 000,00 €
DM1-2021 : + 80 000,00 €

Dans le cadre de la crise sanitaire qui impacte les agriculteurs depuis plus d'un an, la Chambre d'Agriculture propose des actions de soutien aux exploitations agricoles en difficulté. A ce titre, **il est décidé d'augmenter la ligne budgétaire de 80 000 €.**

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Animation et du Développement Social des territoires, volet insertion

Dépenses

2021	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE	270 000,00	12 000,00	282 000,00	22 500,00	259 500,00
------	-----	---	------------	-----------	------------	-----------	------------

Service S0123 DADST - ALLOCATIONS RSA

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Revenu de solidarité active	017	567	65171			9 600 000,00
	017	567	65172			2 400 000,00
Prestation						12 000 000,00
Totaux						12 000 000,00

Service S0124 DADST - INSERTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion	017	564	6574			-24 000,00
Prestation						-24 000,00
Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchande (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)	017	564	6574	2 021	IAECHANTIE	74 000,00
Prestation						74 000,00
Subventions pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE	017	564	6574			-50 000,00
Prestation						-50 000,00
Totaux						0,00

Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention aux actions d'insertion par l'activité non salarié	65	91	65737			80 000,00
Prestation						80 000,00
Totaux						80 000,00

**COMMISSION COLLEGES, ACTION
EDUCATIVE, CULTURE, JEUNESSE ET
SPORTS**

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Les propositions budgétaires présentées par la Direction de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, se présentent comme suit :

I/ En Section de Fonctionnement

A) Inscriptions de crédits supplémentaires :

1) Service Restauration S0072 :

Le Département possède en régie une Unité de Conditionnement de Légumes (UCL) qui traite des fruits et légumes et livre des produits frais, variés et de qualité, prêts à l'emploi, aux 26 collèges du département membres de cette unité.

Le budget de l'UCL se répartit entre des crédits en investissement pour l'achat de matériel, et des crédits en fonctionnement pour l'entretien des machines, achat de pièce détachées, maintenance matériel informatique et blanchisserie.

Aussi, il est décidé d'inscrire des crédits comme suit :

+ 5 000,00,00 € : chapitre 011 fonction 20 nature 6068 9 : Achat de Petits matériel / pièces détachées

Le Département est signataire d'une convention restauration avec la Commune de GENOLHAC pour la prise en charge des frais de cantine. Il est nécessaire d'ajouter les crédits pour honorer la convention.

Aussi, il est décidé d'inscrire des crédits comme suit :

5 600,00 € chapitre 65 fonction :221 nature 6568 : prise en charge de frais de cantine

2) Service Education S0066 :

Parce que c'est au collège que se joue en partie l'avenir scolaire et professionnel de la jeunesse, le Département du Gard fait de l'éducation des jeunes Gardoises et Gardois une de ses priorités.

Cette contribution est obligatoire selon l'article L421-11 du code de l'Education.

Le Département prend en charge la matière d'œuvre et petits travaux pour les collèges. Cette aide permet aux collèges de financer l'ensemble de leurs petits travaux, afin de maintenir les

établissements en bon état tout en diminuant les demandes d'interventions de leur part auprès de la direction de la Logistique.

D'autre part en 2020 les collègues ont été fortement impactés par la crise sanitaire liée au COVID19. De nombreux achats concernant la mise en place des protocoles sanitaires ont entraîné des dépenses importantes qui n'avaient pas été budgétisées :

- Distributeur de gel hydroalcoolique
- Signalétique Covid19
- Protection Covid19 Plexiglass
- Affichage

Ce type d'achat rentre dans la doctrine de notre dotation et se rajoute aux achats d'entretien courant (peinture, vitres cassées, petits équipements électriques, petits outillages et fournitures ...). La crise sanitaire n'étant pas terminée les collègues vont encore être amenés à renouveler certains matériels en 2021 pour faire face à la pandémie.

Il s'agit de retrouver le montant de l'enveloppe attribuée en 2020 soit 180 200 €, consommée à plus de 90 % pour satisfaire aux besoins des établissements.

A ce titre, il est nécessaire d'ajouter des **crédits complémentaires comme suit** :

+ **97 000,00 €** chapitre 65 fonction 221 nature 6568 : Prise en charge de matières d'œuvre et petits travaux pour les collègues

Le Département prend également en charge le fonctionnement des classes SEGPA.

Le collègue Frédéric Desmons à SAINT GENIES DE MALGOIRES ouvre ses classes SEGPA en septembre 2021, aussi, il est décidé : +**20 000,00 €** chapitre 204 fonction 221 nature 20431 : Dotation classes SEGPA

3) Service Culture S0032 :

Le Département du Gard participe au bon fonctionnement de l'EPCC du Pont du Gard à hauteur de 2 000 000 € comme précisé dans les statuts de cet établissement, des crédits complémentaires sont donc nécessaires à hauteur de 500 000,00 € pour pouvoir respecter les dispositions statutaires.

Aussi, il est décidé d'inscrire les crédits comme suit :

+**500 000,00** chapitre 65 fonction 94 nature 6568 4 : Participation à l'EPCC du Pont du Gard

B) Transfert de crédits du service S0033 à la DCOM

Service des Sports S0033

- - **48 000,00 €**, ces crédits sont transférés à la DCOM suite à la mise en place d'un partenariat avec le club sportif de L'USAM (imputation 65 – 32 – 6574).

II/ Section d'Investissement

Service Education S0066 :

Le Département prend en charge les subventions pour la réfection des Halles de sport communales.

Pour la prise en charge des travaux de rénovation du gymnase Jean-Louis Maurin à Anduze il est **nécessaire d'augmenter de 135 000,00 € l'AP 2020 HALLESPORT.**

Le montant de cette enveloppe sera donc de 375 000,00 € et les crédits de paiements seront répartis ainsi :

-2021 : 150 000 €

-2022 : 150 000 €

-2023 : 75 000 €

Ainsi, la Décision Modificative n° 1/2021 présentée par la Direction de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 559 600,00 €	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT HORS AP	+ 20 000,00 €	0.00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport

DEPENSES

2020	HALLESPORT	HALLE DE SPORT COMMUNALE	240 000,00	135 000,00	375 000,00	150 000,00	225 000,00			

Service S0032 DEJCS - CULTURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Participation à l'EPCC du Pont du Gard	65	94	6568			500 000,00
Prestation						500 000,00
Totaux						500 000,00

Service S0033 DEJCS - SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions aux associations sportives	65	32	6574			-48 000,00
Prestation						-48 000,00
Totaux						-48 000,00

Service S0066 DEJCS - EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Dotation classes SEGPA	204	221	20431				20 000,00
Prestation							20 000,00
Prise en charge de matières d'oeuvre et des petits travaux pour les collèges	65	221	6568			97 000,00	
Prestation						97 000,00	
Totaux						97 000,00	20 000,00

Service S0072 DEJCS - RESTAURATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Fonctionnement de l'UCL (Unité de conditionnement des légumes)	011	20	6068			5 000,00
Prestation						5 000,00
Prise en charge de frais de cantine	65	221	6568			5 600,00
Prestation						5 600,00
Totaux						10 600,00

DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE

Les propositions budgétaires pour la Direction de la conservation départementale se présentent comme suit

En section d'investissement il est décidé les réajustements suivants

1) Pole de gestion : S0036

+ 40 000,00 € - imputation : 20-314-2031_Présentation des collections permanentes
- 8 000,00 € - imputation : 21-314-216_Acquisition d'œuvres

2) Régie et documentation S0037 :

- 12 000,00 € - imputation : 23-314-2316_Restauration en l'état initial

Ce mouvement de crédits est destiné à permettre la réalisation de trois études muséographiques et architecturales dans le cadre du projet « Améliorer l'expérience de visite du musée d'art sacré du Gard ».

-Etude 1 -Mission Conseil/Diagnostic et programmation muséographique (Prestation Expert Muséographe)

Audit du parcours de visite. Analyse des contenus, du concept et du positionnement du musée. Re-programmation muséographique. Préconisations détaillées pour la réalisation de petits aménagements en faveur de l'actualisation de la scénographie et l'amélioration de la lisibilité des thématiques et des collections, la conception de parcours accessibles avec une signalétique adaptée, la mise en place d'outils de médiation adaptés aux publics cibles (publics individuel, familial, handicapé, étranger, etc). Rédaction d'un cahier des charges pour la conception et l'élaboration d'outils de médiation (supports écrits et numériques).

-Etude 2 – Mission de programmation et de scénographique de la salle dédiée à l'histoire du territoire et du pont médiéval (Prestation Architecte scénographe du patrimoine).

Réaffectation de la salle actuellement dédiée à la présentation des vêtements sacerdotaux en section dédiée à l'histoire du territoire et du pont médiéval en lien avec la famille propriétaire de la maison (Superficie 40m²). Définitions des besoins et des contenus, propositions d'aménagement tenant compte de la protection patrimoniale de la maison. Rédaction du cahier des charges pour la mise en œuvre du projet.

**-Etude 3 – Mission d'étude pour le réaménagement de l'espace d'accueil/boutique
(Prestation Architecte du patrimoine)**

Définition des besoins (diversification de la typologie des produits mis à la vente, accessibilité PMR, création vestiaires, aménagement porte sécurisée pour les agents d'accueil, etc), propositions de réaménagements tenant compte de la protection patrimoniale de la maison (Classée Monument historique, 1992). Ecriture du cahier des charges pour la mise en œuvre de l'aménagement (travaux de menuiserie notamment, achats de mobilier, etc).

Globalement, la Décision Modificative n° 1 2021 présentée par la Direction de la Conservation Départementale s'établit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	+ 20 000,00 €	0,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la conservation départementale

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Acquisitions d'oeuvres	21	314	216			-8 000,00
Prestation						-8 000,00
Présentation des collections permanentes	20	314	2031			40 000,00
Prestation						40 000,00
Totaux						32 000,00

Service S0037 DCD - REGIE ET DOCUMENTATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Restauration en l'état initial	23	314	2316			-12 000,00
Prestation						-12 000,00
Totaux						-12 000,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE pour la gestion et le patrimoine des collèges

Ces propositions s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- 1 – Optimiser le parc immobilier départemental**
- 2– Pérenniser la qualité des lieux d'éducation**
- 3 – Prendre en compte le développement durable dans la stratégie patrimoniale**
- 4 – Moderniser et adapter les lieux d'éducation à l'évolution des Territoires gardois**

Seuls les axes stratégiques 2, et 3 et 4 sont concernés à cette séance :

1- PERENNISER LA QUALITE DES LIEUX D'EDUCATION

1.1 Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des collèges : 600 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de poursuivre le programme de travaux de mise en accessibilité des collèges, il est nécessaire de rephaser l'AP 2016 ACCESSCOLL

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 600 000 € en crédits de paiement 2021 sur l'AP 2016 ACCESSCOLL pour réaliser les travaux de mise en conformité pour la mise en accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite.

2- PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATEGIE PATRIMONIALE

2.1 Gestion du programme de transition énergétique :1 050 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de pouvoir poursuivre les études et travaux d'amélioration de performance énergétique sur les collèges départementaux et de poursuivre la réalisation des opérations présentées au titre du plan de relance rénovation énergétique soutenu par l'Etat, il est nécessaire de rephaser et de revaloriser l'AP 2017 TRANSITION ENERGETIQUE de 3 380 000 € pour la partie collège, auquel s'ajoute la revalorisation pour les opérations liées aux bâtiments. Cette AP sera

augmentée au total de 7,5 M€

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 1 050 000 € en crédits de paiement 2021 pour payer des études et travaux des projets prévus pour le plan de relance sur l'AP 2017 TRANSITION ENERGETIQUE :

AP 2017 TRANSITION chapitre 20, fonction 221, nature 2031 : 250 000,00 €

AP 2017 TRANSITION chapitre 23, fonction 221, nature 231351 : 800 000,00 € (travaux collège Jules Verne et Mont du Plan à Nîmes, et collège de Bouillargues)

3- MODERNISER ET ADAPTER LES LIEUX D'EDUCATION A L'EVOLUTION DES TERRITOIRES GARDOIS :

3.1 Etudes et travaux de construction et d'extension collèges : 100 000 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Afin de pouvoir poursuivre les travaux de reconstruction du collège de Remoulins, Il est nécessaire de rephaser et de **revaloriser l'AP 2009 CREMCO de 1 100 000 €**. Le montant de l'AP 2009 CREMCO est ainsi porté à 28 700 000 €.

Il est décidé, au regard des modifications de programme apportées sur la reconstruction du collège de Villeneuve les Avignon de rephaser et de **revaloriser l'AP 2019 CVILNEVRES de 1 200 000 €**. Le montant de l'AP 2019 CVILNEVRES est ainsi porté à 6 800 000 €.

Enfin, l'extension programmée du collège Ada Lovelace à Nîmes pour la création d'un logement de fonction nécessite un rephasage et une augmentation de **l'AP 2009 CNIVALCO de 2 500 000 €**. Le montant de l'AP 2009 CNIVALCO est ainsi porté à 27 000 000 €.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement sur l'AP 2009 CNIVALCO pour réaliser les études du projet d'extension du collège Ada Lovelace à Nîmes :

AP 2009 CNIVALCO 20-221-2031 : 100 000 €

En conclusion :

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume la Décision Modificative n°1 de la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour la Gestion et Patrimoine des Collèges :

INVESTISSEMENT	1 750 000 ,00	0,00
FONCTIONNEMENT	0 ,00	0,00
TOTAL	1 750 000,00	0,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la logistique pour le patrimoine des collègues

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2009	CNIVALCO	RECONSTRUCTION HQE COLL. J. VALLES NIMES	24 500 000,00	2 500 000,00	27 000 000,00	150 000,00	3 122 750,77
2009	CREMCO	RECONSTRUCTION COLLEGE DE REMOULINS	27 600 000,00	1 100 000,00	28 700 000,00	11 124 000,00	4 524 466,85
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	3 640 000,00	7 500 000,00	11 140 000,00	3 532 000,00	7 577 040,00
2019	CVILNEVRES	RESTRUCTURATION COLLEGE VILLEUVE LES AVIGNON	5 600 000,00	1 200 000,00	6 800 000,00	1 550 000,00	4 937 449,43

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des collèges	23	221	231351	2 016	ACCESSCOLL	600 000,00
Prestation						600 000,00
	20	221	2031	2 017	TRANSITION	250 000,00
	23	221	231351	2 017	TRANSITION	800 000,00
Prestation						1 050 000,00
Programmation Collèges	20	221	2031	2 009	CNIVALCO	100 000,00
Prestation						100 000,00
Totaux						1 750 000,00